



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 181-5

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session régulière tenue ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt-deux, a adopté un règlement portant le numéro 181-5 modifiant le règlement 181 relatif au contrôle sur le Lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes.

QU'UNE copie de ce règlement est présentement déposée au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur à compter du 18 mai 2022.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 18 mai 2022

**Chantal Soucy
Directrice générale et greffière-trésorière**